

**RÉGLEMENTATION RELATIVE AU
NOURRISSAGE D'ANIMAUX SAUVAGES**
(CHEVREUILS, DINDONS, CANARDS, BERNACHES, ETC.)

**SERVICE URBANISME, ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**



**Dépliant produit par le Service urbanisme, environnement
et développement économique**

25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge QC J0T 1T0
Téléphone : 819 275-2929, poste 421 - Télécopieur : 819 275-3676
Courriel : urbanisme@riviere-rouge.ca
Site Web : riviere-rouge.ca

**Ce document est produit qu'à titre informatif. En cas de contradiction entre
celui-ci et les règlements en vigueur, ces derniers prévalent. – Édition 2025**



AYEZ LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX SAUVAGES À COEUR

EN UN MOT :

Le nouveau Règlement sur les cas et conditions pour attirer ou nourrir un animal ou une catégorie d'animaux en vigueur depuis le 30 mars 2023 vient interdire le nourrissage du cerf de Virginie en dehors des périodes de chasse, soit du 1^{er} décembre au 31 août, à l'exception de l'île d'Anticosti.

Ce sont des animaux sauvages et nous vous invitons à laisser la nature s'occuper d'eux.

Source : mffp.gouv.qc.ca/la-faune/securite-sante-maladies/nourrissage-artificiel-cerfs-virginie-hiver

RÈGLEMENT NUMÉRO 208 CONCERNANT LE NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES



Vous devez savoir que selon le Règlement numéro 208 concernant le nourrissage des animaux sauvages :

- ☒ il est interdit en tout temps de nourrir les animaux sauvages sur les plans d'eau de la Ville.
- ☒ il est interdit en tout temps de nourrir les animaux sauvages dans les deux (2) périmètres urbains **(soit le noyau villageois du secteur Sainte-Véronique et le centre-ville de Rivière-Rouge).*
- ☒ il est interdit en tout temps de nourrir les animaux sauvages à une distance de moins de 100 mètres de tout chemin privé ou public et de tout plan d'eau. = Lorsque nous nous trouvons sur un chemin, nous ne devrions pas voir de mangeoires à chevreuil (auge).



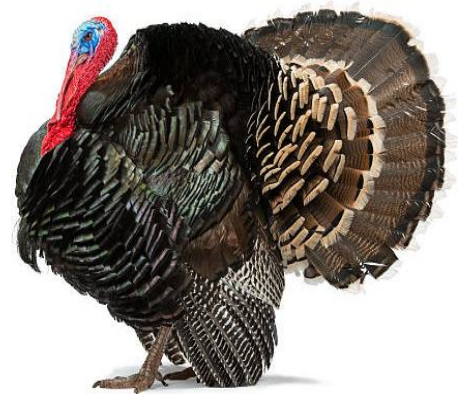
Quiconque contrevient à l'une ou l'autre de ces dispositions ci-dessus commet une infraction et est passible d'une amende.

Pour une première infraction :

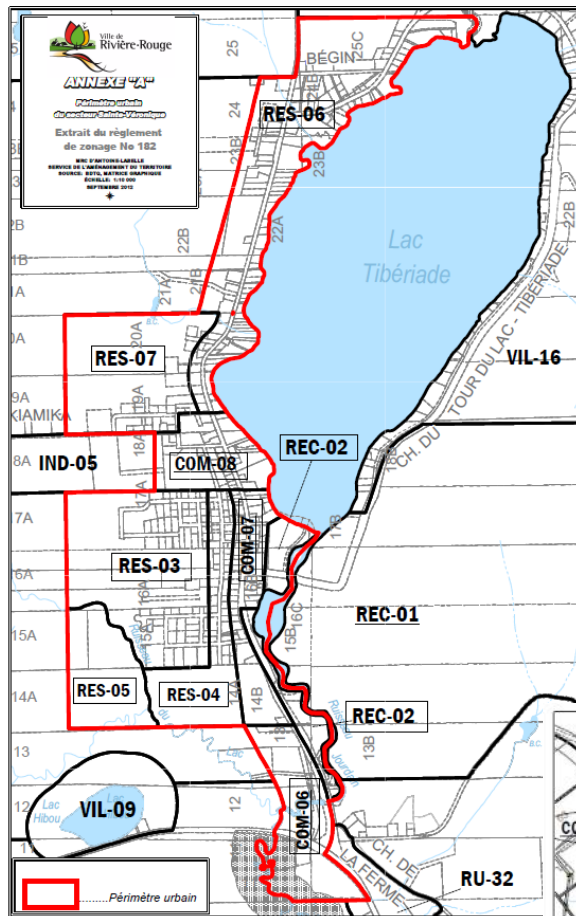
- ☒ Pour une personne physique : 300 \$ à 1 000 \$
- ☒ Pour une personne morale : 1 000 \$ à 2 000 \$

Pour une récidive :

- ☒ Pour une personne physique : 500 \$ à 2 000 \$
- ☒ Pour une personne morale : 2 000 \$ à 4 000 \$



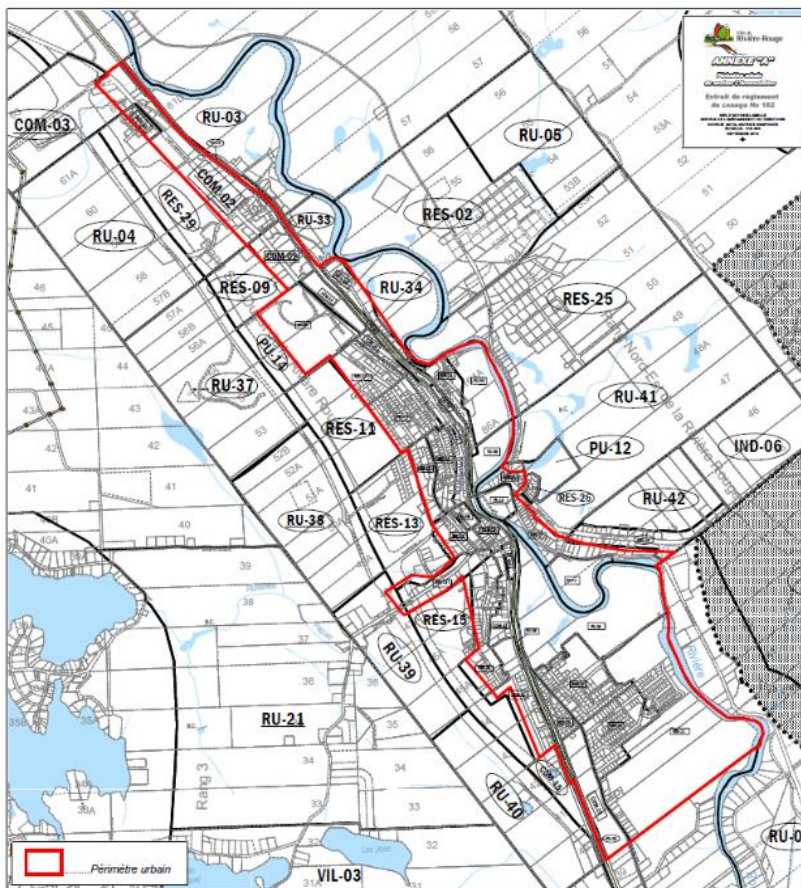
SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE



Interdiction en tout temps de nourrir les animaux sauvages dans les deux (2) périmètres urbains.

Le périmètre urbain =

CENTRE-VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE





LA TIQUE ET LA TRANSMISSION DE MALADIES

La maladie de Lyme est causée par la piqûre d'une tique infectée par la bactérie *Borrelia burgdorferi*. Au Québec, la **tique à pattes noires** (*Ixodes scapularis*, ou tique du chevreuil) peut transmettre cette maladie. Les populations de cette espèce de tiques sont établies dans le sud du Québec. Le risque d'infection est en augmentation autant pour les animaux que pour les humains.



LES EFFETS CHEZ L'HUMAIN

- Période avant l'apparition des symptômes: de 3 à 30 jours.
- Symptômes: à la suite d'une piqûre de tique infectée, une rougeur atteignant plus de 5 centimètres peut se dessiner dans de 60 à 80 % des cas. La rougeur prend généralement la forme d'une cible, signe caractéristique de la maladie. De la fièvre, de la fatigue, des maux de tête, une raideur à la nuque ou des douleurs musculaires peuvent aussi être ressentis. Parfois, la maladie progresse vers une forme plus grave, susceptible de causer de l'arthrite ou de sérieux problèmes neurologiques ou cardiaques.
- Durée de la maladie: quelques jours, ou encore des années si elle n'est pas traitée et qu'elle progresse vers des manifestations plus graves.

COMMENT L'HUMAIN EST-IL CONTAMINÉ?

Au Québec, seule la piqûre d'une tique à pattes noires ou tique du chevreuil infectée peut transmettre la maladie de Lyme. Toutefois, le risque est faible si la tique reste accrochée à la peau moins de 24 heures. Il augmente si la tique y reste accrochée plus longtemps.

LA PRÉVENTION

Le chevreuil est un vecteur porteur de la maladie de Lyme et plus on rapproche la faune sauvage des humains, plus le risque de transmission de cette maladie augmente. Il est suggéré de garder les cerfs de Virginie à distance (une fois adulte, la tique à pattes noires a une préférence pour ces animaux afin d'achever sa maturation et de se reproduire). Si vous pratiquez des activités en forêt, dans les boisés ou dans les hautes herbes, il est conseillé de :

AVANT L'ACTIVITÉ :

- Portez des vêtements de couleur pâle afin de repérer les tiques plus facilement.
- Rentrez votre chandail à manches longues dans votre pantalon et rentrez votre pantalon dans vos chaussettes.
- Portez des chaussures fermées.
- Utilisez un chasse-moustiques contenant du DEET ou de l'icaridine (toujours suivre les instructions sur l'étiquette, et vous assurer que le produit porte un numéro d'homologation (LPA) de Santé Canada).

AU RETOUR :

- Avant de rentrer à l'intérieur, vérifiez s'il y a des tiques sur vous et sur les enfants, les animaux domestiques, les vêtements et l'équipement de plein air.
- Prenez une douche ou un bain le plus tôt possible pour trouver des tiques qui ne se sont pas encore accrochées. Si vous ne prenez pas votre douche ou votre bain, vérifiez la présence de tiques sur tout votre corps.
- Si vous trouvez une tique accrochée à la peau, retirez-la dès que possible à l'aide d'une pince à épiler.

À QUOI RESSEMBLE UNE TIQUE?

La plupart des humains sont infectés par la morsure de tiques immatures appelées « nymphes », qui ont à peu près la taille d'une graine de pavot (1,15 mm). Les tiques adultes, qui ont environ la même taille qu'une graine de sésame (3 mm), peuvent aussi transmettre des maladies. À ces stades, elles ont huit pattes. Les tiques sont très petites et leur morsure n'entraîne habituellement aucune douleur. Touchez votre peau à la recherche de bosses et voyez s'il y a de minuscules points noirs.



Source : www.mapaq.gouv.qc.ca